



PROFIL DU PAYS SUR LA SITUATION DE LA GESTION DES DECHETS SOLIDES EN

MAURITANIE

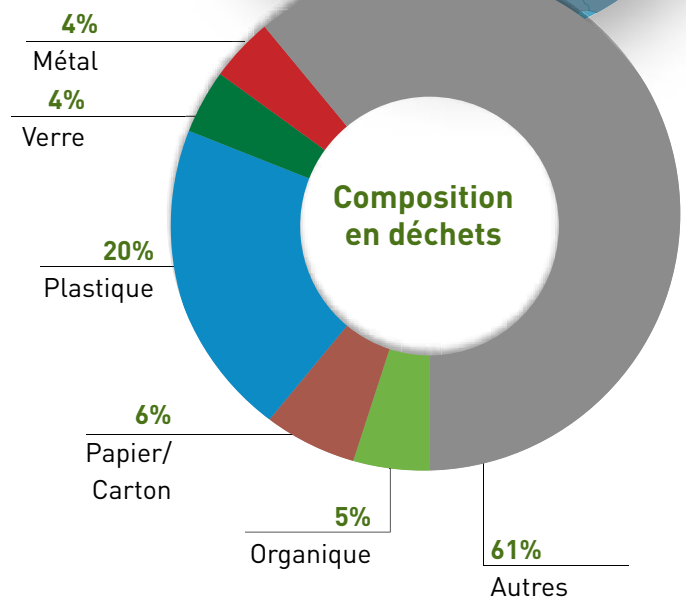
Juillet 2010

ELÉMENTS D'APPRÉCIATION

• Population :	3,3 millions
• Génération des déchets municipaux solides(DMS):	0,45 million de tonnes (2009)
• Génération de DMS par habitant:	
zone urbaine	0,5 kg/jour
zone rurale	0,3 kg/jour
• Taux de croissance des DMS :	6 %
• Génération des déchets de soins :	1.206 T/an
• Génération des déchets industriels :	-
• Déchets industriels dangereux :	-
• Génération des déchets agricoles :	-

PERFORMANCE TECHNIQUE

• Déchets municipaux	
- Couverture de la collecte des DMS :	
en zone rurale	5 %
en zone urbaine	30 %
- Destination finale des DMS:	
- Compostés :	0%
- Recyclés :	8 %
- Mis en décharge :	37,3%
- Déversés :	54,7 %
- Nombre de centres d'enfouissement technique	
- En cours d'étude:	-
- En cours construction:	0
- Construites:	2
- Opérationnelles:	2
• Déchets dangereux et industriels	
- Nombre d'unités / centres de traitement des déchets industriels (traitement physico-chimique)	
- En cours construction:	0
- Construites:	0
- Opérationnelles:	0
- Type de traitement des déchets de soins :	incinération et déversement



CADRE LÉGISLATIF

- Loi n° 2000-045 (Code de l'Environnement) dont le chapitre II est consacré à la politique de gestion de déchets. Ce chapitre définit les principes généraux de la politique nationale en matière de gestion des déchets (définition des déchets urbains, responsabilisation des détenteurs de déchets, encouragement du recyclage, etc.).
- Décret n° 190-2008/PM fixant les attributions du Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable et l'organisation de l'administration centrale de son Département.
- Ordonnance 2001/02 créant l'Agence de Développement Urbain (ADU) qui est devenu le maître d'ouvrage pour la gestion des déchets solides urbains à Nouakchott depuis 2007.



CADRE INSTITUTIONNEL

Ministère chargé de l'Intérieur : chargé de la gestion des déchets solides (GDS) à travers des Autorités Communales.

Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement/Direction des Pollutions et des Urgences Environnementales : chargé de promouvoir et d'appuyer les politiques locales de gestion durable des déchets et de contrôler les opérations de traitement des déchets.

Cadre institutionnel de la GDS à Nouakchott :

- La Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN), composée des neuf Communes de la ville, est chargée de la collecte secondaire.
- Les communes membres sont chargées de la collecte primaire.

POLITIQUE ET PLANIFICATION

- Stratégie de Gestion des Déchets solides (SGDS) à Nouakchott : s'intéressant à l'organisation de collecte primaire et secondaire selon les zones, l'organisation institutionnelle, le financement et le recouvrement des coûts et l'organisation des formations.
- Une autre stratégie est en cours d'élaboration pour Nouadhibou.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET RECOUVREMENT DES COÛTS

Allocations budgétaires à Nouakchott (2009) (budget état)	3.190.338.973 um *
Coût par Tonne pour la collecte (TTC)**	16.570 um
Coût par Tonne pour la mise en décharge (CET) (TTC)**	4.787 um
Coût par Tonne de la collecte à l'élimination/ Traitement (TTC)**	21.357 um

* 1 euro = 360 ouguiya (um) ;

** source : ADU

PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ

Pour la collecte et la mise en décharge: participation très développée du secteur privé à Nouakchott et à Nouadhibou (opérateurs locaux et un opérateur international).

Pour la valorisation des déchets: participation développée du secteur privé

- récupération assurée par le secteur informel ;
- valorisation plutôt artisanale assurée par de petits opérateurs privés.

AXES D'OPTIMISATION

- Inscription du secteur des déchets dans les priorités nationales en tant que facteur clé de développement ;
- Intégration des stratégies de gestion des déchets dans les politiques sectorielles de planification ;
- Amélioration des infrastructures (points de transit, centres de tri, centres d'enfouissement technique, etc.) ;
- Allocation des moyens financiers adéquats au secteur ;
- Incitation du secteur privé à investir dans le domaine ;
- Amélioration de la connaissance des déchets produits (quantités et typologie) ;
- Education et sensibilisation de la population, notamment à l'école ;
- Diminution de la production à la source en particulier pour le plastique, par la sensibilisation, la taxation, etc. ;
- Soutien et encouragement du développement des filières de recyclage de certains types de déchets de valeur économique ;
- Développement et promotion de la recherche-action dans le domaine ;
- Formation de ressources humaines qualifiées suffisantes.

avec le soutien de

pour le titre de

Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement



giz

